

Principes pour revoir les cours autrement qu'en présentiel

Mise en contexte

Dans les prochains jours s'amorcera une reprise des cours dans un contexte de pandémie apportant son lot de contraintes. Relever ce défi nécessitera une combinaison parfois contre-intuitive de rigueur et de souplesse.

Cette reprise sera difficile pour plusieurs étudiants et étudiantes, ainsi que pour les enseignants et enseignantes qui auront à conjuguer la reprise des cours avec un travail dans un service essentiel, des enfants à charge, la maladie, etc. À cela viendront s'ajouter des contraintes technologiques diverses, incluant l'accès aux outils et le partage de ceux-ci avec les autres membres de la maisonnée.

Cette reprise de cours sans présence sera aussi génératrice d'anxiété chez plusieurs. Cette anxiété pourrait miner leur capacité à réaliser leurs tâches ou à fournir des performances académiques représentatives de leurs compétences habituelles.

Dans ce contexte, l'objectif est d'aller le plus loin possible dans l'atteinte de la compétence en utilisant le moyen le plus simple possible. Vous n'êtes pas en train de construire un cours en ligne, vous êtes en train de trouver des moyens différents pour faire atteindre des compétences qui sont conçues normalement dans nos plans-cadres pour être développée en présentiel.

Afin de faciliter cette reprise, nous regroupons ici une série de questions que nous anticipons et les accompagnons de réponses que nous espérons claires.

Foire aux questions

1. Quand les cours reprendront-ils?

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous demande de reprendre les cours à partir du 30 mars. Nous sommes conscients que cela est rapide. À cette date, il est attendu seulement que vous rétablissiez un premier contact avec vos étudiants et étudiantes.

Ainsi pour cette première étape, nous vous demandons de les informer de ce qui s'en vient dans le cadre de votre cours et de connaître leurs craintes et contraintes anticipées. Cela vous permettra de vous adapter et de les orienter vers les ressources disponibles, s'il y a lieu. Il sera important de prendre en considération les contraintes des étudiants et étudiantes de vos groupes. Il faudra de plus accepter qu'il persiste des cas particuliers qui demanderont une gestion individuelle de ceux-ci, le tout, bien entendu, dans ce qu'il vous sera possible de faire.

Nous vous demandons donc que le nouveau contenu puisse être vu seulement qu'à partir du 6 avril.

De plus, aucune remise de travaux ou d'examen ne peut être exigée avant le 13 avril même si ceux-ci étaient prévus avant la suspension des cours pour offrir le temps nécessaire aux étudiants et aux étudiantes de se préparer adéquatement.

2. Le calendrier scolaire sera-t-il modifié ?

Ce sujet est actuellement en discussion avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

3. Est-ce que je dois absolument planifier pour reprendre toutes les heures de cours qui restait à la session ?

Tout porte à croire que, dans les prochaines semaines, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur apportera des modifications au RREC permettant de réduire le nombre d'heures de cours.

Nous viserons donc l'enseignement permettant l'atteinte suffisante de la compétence. Votre expertise permettra de déterminer les activités nécessaires pour atteindre cet objectif.

4. Quelles sont les plateformes que je peux utiliser?

Nous vous demandons de limiter le nombre à utiliser afin que les étudiants et étudiantes n'aient pas à se familiariser avec plusieurs plateformes différentes.

Vous pouvez donc utiliser Omnivox (Léa), Moodle, Onedrive et Teams. Omnivox devrait déployer ce lundi d'autres fonctionnalités, dont un lien direct vers la plateforme Zoom.

Pour l'utilisation d'une autre plateforme, vous devrez d'abord avoir l'approbation de votre DEP.

5. Quelles sont les modalités que je peux changer dans mon plan de cours?

Les activités pédagogiques prévues peuvent être entièrement modifiées.

Concernant les évaluations, elles peuvent être entièrement revues, mais elles doivent respecter la PIEA. Vous pouvez vous référer à la grille d'auto-évaluation des modifications au plan de cours qui vous sera demandé de remplir. Portez une attention particulière aux endroits où vous devrez justifier vos choix.

La modification de la valeur d'une évaluation déjà réalisée devra être justifiée dans la grille d'autoévaluation des modifications au plan de cours. Il est important de minimiser l'impact négatif de ce type de modification sur certains étudiants ou certaines étudiantes.

6. Quels sont les choix de modalités de cours qui s'offrent à moi?

Parmi la liste produite par le SSER, les modalités asynchrones sont celles que vous devez privilégier pour permettre à l'ensemble des étudiants et des étudiantes de travailler à leur rythme en prenant compte de leur nouvelle réalité et celle de ceux et celles nécessitant des mesures d'adaptation.

Les modalités d'enseignement synchrone devront être utilisées exceptionnellement et être approuvées au préalable par votre DEP.

Les étudiants et étudiantes ne doivent pas être pénalisés par leur incapacité à utiliser un médium d'enseignement ou d'évaluation choisi par l'enseignant ou l'enseignante.

7. Quels sont les choix de modalités d'évaluation qui s'offrent à moi?

Plusieurs suggestions vous sont faites par le SSER. Nous vous demandons cependant de limiter les évaluations impliquant un temps limite de réalisation (tel jour entre telle heure et telle heure). En dernier recours, si cette option est choisie, le temps alloué au groupe devra inclure l'ajout du « tiers-temps » pour tout le monde.

Il n'est pas possible de mettre en place des évaluations nécessitant une surveillance. Il n'est pas possible de demander aux étudiants et aux étudiantes de se filmer durant la complétion d'une évaluation pour, par exemple, prévenir le plagiat.

Pour les exposés oraux, nous vous demandons d'utiliser le moins possible l'enregistrement vidéo.

Les pénalités pour retard doivent être appliquées exceptionnellement. Nous vous invitons à prendre en compte des justifications de retard en lien avec le contexte social actuel.

8. Qu'en est-il des compétences qui sont impossibles à atteindre sans que ce soit en présentiel?

Il faut trouver le plus possible des solutions pour enseigner et évaluer autrement.

Pour les compétences de première année ou de deuxième année, il est également possible de planifier dans les sessions suivantes un remaniement des cours pour couvrir ces compétences ultérieurement. C'est la solution à privilégier dans ces cas.

Pour les cours de dernière année, vous devez vous assurer que les compétences puissent être vérifiées, que ce soit à l'intérieur des cours ou de l'épreuve synthèse de programme afin que les étudiants ne soient pas surchargés et qu'on s'assure tout de même de les diplômés.

En dernier recours, les compétences n'ayant pu être vues autrement qu'en présentiel pourront être enseignées à la reprise des cours, s'il y a lieu. Rappelons que cette option doit être un dernier recours.

9. Comment pouvons-nous reprendre les laboratoires?

Les laboratoires ont pour fonction première de permettre aux étudiants et étudiantes de mettre en pratique leurs acquis, il est difficile de trouver des formules compensatoires à la présence. Toutefois, dans le contexte actuel et lorsque cela semble possible, nous vous invitons à envisager les démonstrations filmées. Compenser la perte de pratique par des activités qui auront lieu lors des sessions ultérieures peut aussi être une solution à envisager dans certains cas.

10. Quand et comment seront repris les stages?

Dans le contexte où la majorité des milieux de stages ne sont actuellement pas disponibles, nous concentrons nos énergies sur la reprise cours. Nous vous transmettrons des informations à ce sujet dans les prochains jours.

11. Qu'arrive-t-il si un enseignant doit être remplacé pour maladie?

La discussion sera amenée en CRT pour voir si la procédure actuelle sera conservée ou modifiée. D'ici là, la procédure habituelle s'applique.

Section qui concerne les étudiants

1. Y a-t-il des mesures prévues pour les étudiants qui n'ont pas accès à un ordinateur ou Internet ?

Oui, un sondage est en cours pour connaître les besoins. Le STI et le SSER feront un suivi auprès d'eux.

2. Y a-t-il des mesures prévues pour les étudiants qui auraient des contraintes importantes à suivre ? (Ex : étudiants-parents, étudiants avec un emploi dans un service essentiel, contexte familial moins propice pour étudier, etc.)

C'est pour toutes ces situations que la formation en mode asynchrone et les dates de remise conciliantes sont à prioriser.

Le Cégep continue d'offrir des services de soutien d'aide psychosociale en mode virtuel.

La Fondation du Cégep prendra les fonds de la soirée du mérite étudiant pour créer un fonds d'aide aux étudiants et aux étudiantes dans le besoin.

Différentes sources d'aide financières sont mises en place par l'AECS.

3. Un étudiant qui ne peut pas poursuivre ses cours en ligne (peu importe la raison) peut-il abandonner sa session (ou certains cours) sans que ce soit un échec ?

Nous discutons avec le Ministère pour que les critères d'application de la mention IN soient adaptés. Nous vous rappelons que la décision d'attribuer un IN appartient au registrariat et non aux enseignants et enseignantes.

4. L'épreuve uniforme de français aura-t-elle lieu?

Nous n'avons pas d'information à ce sujet pour l'instant.

5. Qu'en est-il de l'impact potentiellement négatif sur la Cote R

Nous n'avons pas d'informations à ce sujet pour l'instant. De plus, une discussion est en cours avec le Ministère, dont la possibilité d'une mention réussite ou échec.